



Conseil d'administration

332^e session, Genève, 8-22 mars 2018

GB.332/PFA/INF/7

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

Questions relatives aux pensions

Décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le rapport de la 64^e session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (2017)

Résumé: Le présent rapport fait la synthèse des principales questions discutées par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ainsi que des décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le rapport du Comité mixte.

Unité auteur: Département du développement des ressources humaines (HRD).

Documents connexes: GB.329/PFA/INF/6/1; documents de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/72/383, A/C.5/72/2, A/72/5/Add.16, A/72/7/Add.23 et A/72/364). Ces documents sont disponibles en ligne sur les sites Web de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

1. On trouvera ci-après un résumé de la 64^e session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ainsi que des décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le rapport du Comité mixte de 2017. Ce rapport ainsi qu'un complément d'information sur les placements peuvent être consultés sur le site Web de la Caisse (<https://www.unjspf.org/fr/>).

Gestion des placements

2. La valeur de réalisation des actifs de la Caisse a augmenté, passant de 52,1 milliards de dollars E.-U. au 1^{er} janvier 2015 à 54,5 milliards de dollars E.-U. au 31 décembre 2016. Une fois corrigé de l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation des Etats-Unis, le rendement annualisé s'établissait à 3,1 pour cent en valeur réelle pour 2016 et à 1,7 pour cent pour 2015. Selon l'hypothèse retenue à des fins actuarielles, le taux de rendement réel visé à long terme est de 3,5 pour cent. La Caisse a atteint ou dépassé cet objectif de 3,5 pour cent au cours des cinq, quinze, vingt, vingt-cinq et cinquante dernières années. Elle ne l'a pas atteint en 2014, 2015 et 2016.
3. La plupart des placements sont gérés en interne de manière dynamique, et le portefeuille est diversifié par pays, monnaie, catégorie d'actifs et secteur. Tous les placements doivent répondre aux critères de sécurité, de liquidité, de convertibilité et de rentabilité fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Quelle que soit la catégorie d'actifs, l'approche en matière de gestion des placements intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance afin d'améliorer le rapport risque/rendement de l'ensemble du portefeuille.
4. La solvabilité à long terme de la Caisse étant tributaire du rendement des placements, le Comité mixte a exprimé sa préoccupation pour la période comprise entre 2014 et 2016 et a souligné la nécessité que la Caisse tienne son objectif de taux de rendement réel de 3,5 pour cent par an. Il a approuvé les recommandations de son comité de suivi de la gestion actif-passif ainsi que les recommandations sur les placements et la gestion des risques formulées à l'issue d'un examen indépendant réalisé par le cabinet de consultants Deloitte. Il est ressorti de cet examen que la plupart des pratiques de placement de la Caisse atteignent ou dépassent les résultats de celles suivies par les pairs du secteur. Si les rendements de 2015 sont négatifs, ils le sont moins que ceux obtenus par le groupe des pairs. Au 31 décembre 2017, la valeur de réalisation des actifs atteignait 64 milliards de dollars E.-U. Le taux de rendement nominal annualisé était de 18,4 pour cent.

Hypothèses actuarielles

5. Une évaluation actuarielle de la Caisse est réalisée tous les deux ans. Elle a pour objectif principal de déterminer si, compte tenu des avoirs actuels et des avoirs futurs estimés de la Caisse, le taux actuel de cotisation permettra à celle-ci d'honorer ses engagements. Le Comité mixte a approuvé l'ensemble des recommandations du Comité d'actuaire relatives aux hypothèses et aux méthodes à utiliser dans l'évaluation actuarielle de 2017. Quand ils auront été arrêtés, les résultats de l'évaluation seront communiqués au Conseil d'administration.

Etats financiers et audits

6. La Caisse fait l'objet chaque année d'audits internes et externes, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU faisant office d'auditeur externe, et le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU d'auditeur interne. Le Comité des commissaires aux comptes a formulé une opinion sans réserve sur les états financiers de la Caisse pour l'année 2016, mais il a constaté des insuffisances concernant des postes clés non pourvus, la gestion des risques de placement et le service à la clientèle.

Questions administratives et budgétaires

7. Le Comité mixte a recommandé que l'administrateur de la Caisse soit reconduit dans ses fonctions pour un deuxième mandat de trois ans.
8. Il a examiné les questions suivantes: rapports de ses comités consultatifs et désignation de leurs membres; projet de budget pour l'exercice biennal 2018-19; prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2016-17; cadre stratégique et indicateurs de rendement de la Caisse; suivi de l'incidence des fluctuations de taux de change sur les prestations de retraite; mise en œuvre du système informatisé d'administration des pensions; étude des procédures liées à la cessation de service pour améliorer le service à la clientèle. Le Comité permanent s'est réuni pour examiner les recours individuels.

Mesures prises par l'Assemblée générale des Nations Unies

9. Entre octobre et décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné le rapport du Comité mixte et les documents connexes. Le 23 décembre 2017, elle a adopté sans vote la résolution A/C.5/72/L.17, approuvant les recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte et de ses organes de contrôle connexes. Toutefois, l'Assemblée générale a réduit de 5 pour cent les ressources allouées à l'administration de la Caisse autres que celles affectées à des postes et n'a approuvé que quatre des neuf postes proposés par le Comité mixte. L'Assemblée générale s'est félicitée de la création d'un centre pilote de services à Nairobi ainsi que du projet de création d'un centre de services régional en Asie. Ces centres fourniront au meilleur coût un service aux bénéficiaires qui continuent de compter sur la Caisse pendant de nombreuses années après avoir quitté l'organisation qui les employait.